

22 NOV. 2019

Délibération n° 01



AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-01_14_11_2019-DE
Regu le 18/11/2019

Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE
046-200023737-20191114-01_14_11_2019-DE
Regu le 18/11/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction de l'Administration générale et des Affaires juridiques

Objet : Autorisation de signature d'une convention entre le Centre Départemental de Gestion 46 (CDG46) fixant les conditions d'adhésion de la collectivité à l'utilisation des technologies de l'Internet

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 novembre 2019

Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Direction de l'Administration générale et des Affaires juridiques

Objet : Autorisation de signature d'une convention entre le Centre Départemental de Gestion 46 (CDG46) fixant les conditions d'adhésion de la collectivité à l'utilisation des technologies de l'Internet

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 décembre 2018, nous avons délibéré afin d'autoriser la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et le Grand Cahors pour l'organisation et le fonctionnement de la dématérialisation de l'ensemble des actes transmis au contrôle de légalité.

Le Grand Cahors dématérialisait déjà la transmission des délibérations et des pièces annexes ainsi que des actes budgétaires au contrôle de légalité. Afin de poursuivre dans cette voie, il est apparu opportun de dématérialiser l'ensemble des actes de notre établissement (hormis les actes en matière d'urbanisme) à savoir, les arrêtés, les décisions et les conventions ou contrats.

Une convention-type proposée par le ministère de l'Intérieur nous avait été adressée par les services de la Préfecture et a été signée le 27 mars 2019 sur cette base.

Il convient aujourd'hui au travers de la convention ci-annexée, de définir les conditions d'adhésion de la collectivité à l'utilisation des technologies de l'Internet. En décidant d'adhérer au service "INTERNET" du Centre Départemental de Gestion à compter du 01/01/2020, la collectivité peut utiliser un des outils plateformes proposés par le CDG46. Elle s'engage à faire suivre aux agents concernés les formations leur permettant de disposer des bases essentielles à cette utilisation. Le CDG46 fournit une assistance et la maintenance au support.

Pour ce faire, un conventionnement est nécessaire avec le Centre Départemental de Gestion 46 pour les actes soumis au contrôle de légalité.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et les actes y afférents avec le CDG46 concernant la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité ;
- b- De dire que l'ensemble des dépenses correspondantes sont prévues au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOULE-FAURE